

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

27 mai 1993 - n° 1128
Hebdomadaire romand
Trentième année

Le droit constitutionnel dénaturé

C'est décidé. La commission du Conseil des Etats le propose à l'unanimité, moins une voix socialiste. S'y rallient trois partis gouvernementaux: radicaux, PDC, UDC. Le Conseil national, qui fut hésitant, basculera. Donc le peuple et les cantons choisiront le taux de TVA qui a leur préférence: 6,5% ou 6,2%. Ils répondront à deux questions. La décision sera à choix.

Il ne reste aux juristes, dit-on à Berne, qu'à rédiger la formule de l'interrogation. Comme s'il ne s'agissait que d'une question d'intendance! De fait, les Chambres fédérales s'appêtent à violer la Constitution.

Le référendum constitutionnel institue une règle de contrôle et d'approbation. Elle est clairement définie par l'article 123 de la Constitution, qui précise dans son alinéa 1: *«La constitution fédérale révisée ou la partie révisée de la constitution entre en vigueur lorsqu'elle a été acceptée par la majorité des citoyens suisses prenant part à la votation et par la majorité des Etats».*

La suspension de l'entrée en force signifie à l'évidence que le constituant, c'est-à-dire le peuple et les cantons, se prononce sur un texte préalablement arrêté. C'est dénaturer le principe même du contrôle de la démocratie semi-directe que de présenter au stade final une question laissée encore ouverte. Le peuple n'est pas une instance d'arbitrage qui choisit entre deux versions législatives. Il approuve ou sanctionne. Le référendum constitutionnel, c'est un droit de veto. Or on ne peut pas être à la fois partie prenante à la décision et détenteur du veto.

On objectera que le peuple et les cantons ont déjà la pratique du vote optionnel lorsqu'à une initiative populaire les Chambres fédérales opposent un contre-projet. L'article 121 bis prévoit que si l'initiative et le contre-projet sont préférés au régime en vigueur, l'électeur déclarera lequel des deux textes doit entrer en vigueur.

Il faut récuser cette analogie. Le contre-

projet à une initiative populaire exprime la volonté du Conseil fédéral et des Chambres d'opposer à une proposition excessive ou mal rédigée un texte plus pondéré. Le Parlement, ce faisant, ne trahit pas une hésitation, il manifeste sa décision. Le contraire du «choisissez vous-mêmes» qu'on s'appête à nous servir.

Le mélange des procédures propres à l'initiative et au référendum est de surcroît détestable. Il paraît pourtant que c'est le souci des Chambres de l'éviter, elles qui, au nom de ce principe, voudraient exclure constitutionnellement les initiatives à effet rétroactif. Mais elles n'en sont pas à une contradiction près, ne raisonnant pas de la même manière selon que cela les arrange (taux optionnel de la TVA) ou que cela les dérange (effet rétroactif pour le F/A-18). C'est le droit constitutionnel à la carte.

Le vote préférentiel (initiative ou contre-projet) a fait l'objet de très longues délibérations. Il a été soumis au peuple et ratifié en votation populaire (le 5 avril 1987). Le référendum optionnel ne repose lui sur aucune base légale. Pire, il contredit les dispositions en vigueur.

Pourquoi cette désinvolture? Parce que l'USAM a fait savoir qu'elle ne pourrait se rallier à un taux de 6,5% sur lequel les quatre partis gouvernementaux s'étaient mis d'accord. Le Vorort a suivi l'USAM. Et les partis politiques du centre-droit s'inclinent devant les associations économiques en faisant fi et de la parole donnée et de la Constitution.

L'enjeu de ce choix, 300 millions, est en soi mineur. Mais il aura deux effets: distraire l'attention de la question essentielle (ICHA ou TVA) et marquer une volonté restrictive du peuple et des cantons, s'ils choisissent le taux le plus bas. La politique de solidarité européenne et internationale, la politique sociale seront durablement bloquées. Car ce qui primera dans l'interprétation, ce n'est pas le chiffre, mais la tendance. Blocher saura le rappeler

AG

Questions de citoyenneté

Les prochaines votations cantonales à Genève pourraient, théoriquement, changer le visage du législatif cantonal: sous l'étendard des droits civiques, les solutions nuancées sont dénigrées.

(jpb/jd) Le 6 juin prochain le corps électoral genevois se prononcera sur deux initiatives qui concernent la définition de la citoyenneté: l'octroi des droits politiques aux étrangers résidant en Suisse depuis plus de dix ans et la possibilité pour les fonctionnaires de siéger au Grand Conseil.

Cet autre, si lointain et si proche

La crise aidant, la première initiative, qui revendique aussi bien le droit de vote que le droit d'éligibilité pour les étrangers, risque bien de ne rencontrer qu'un écho limité, à l'instar des récentes tentatives du même genre à Neuchâtel et dans le canton de Vaud. Alors, irréaliste et naïve cette initiative ? Peut-être, si on en mesure l'efficacité à l'aune des résultats électoraux. Elle reste pourtant nécessaire, comme l'expression d'une volonté de reconnaître l'immigré, cet autre si lointain malgré sa proximité. Nécessaire aussi à titre de protestation face à la situation inacceptable d'une part importante de la population, d'hommes et de femmes dont beaucoup sont réduits à leur seule fonction de force de travail dans les activités les moins gratifiantes, souvent liées à la construction, l'hôtellerie ou la restauration. Initiative utile enfin comme le rappel jamais assez proclamé que le nationalisme, même s'il prend chez nous des formes plus civilisées qu'ailleurs en Europe et dans le monde, reste une idéologie d'exclusion.

Gauche boudée

Les autorités ont repris une partie seulement de l'initiative pour en faire un contre-projet: le droit de vote et d'éligibilité aux tribunaux des prud'hommes. Boudée par les belles âmes de l'extrême-gauche, cette proposition, même insuffisante, n'est pas dédaignable. Dans les secteurs économiques où travaille la majorité des étrangers, les prud'hommes jouent un rôle important de gardien du droit et des conventions collectives. Et la centaine de juges immigrés qui pourraient être élus en cas d'acceptation de cette proposition serait un premier signe de reconnais-

sance et un facteur non négligeable d'intégration.

Les fonctionnaires: privés d'un droit fondamental ?

La seconde initiative vise à supprimer l'incompatibilité entre le statut de fonctionnaire et le mandat de député au parlement cantonal. Ici deux principes sont en jeu, qui ont peine à vivre en harmonie. Celui de la séparation des pouvoirs et celui de l'égalité des droits, en l'occurrence des droits civiques. La séparation des pouvoirs exige notamment que soient distinguées les fonctions exécutive et législative pour éviter qu'un fonctionnaire-député soit conduit à élaborer des propositions de loi, à les adopter puis à les exécuter; la fonction de contrôle des activités gouvernementales incombant au parlement n'aurait dès lors plus de sens. L'argument des initiants qui compare les fonctionnaires privés de la possibilité de défendre directement leurs intérêts aux avocats, architectes et autres médecins représentés au Grand Conseil par certains de leurs pairs, cet argument n'est pas perti-

nent: les premiers ne constituent pas seulement, à l'instar des seconds, une catégorie professionnelle; ils font aussi partie d'un organe de l'Etat, le pouvoir exécutif.

On peut rétorquer à juste titre que cette incompatibilité prive un nombre important de citoyennes et de citoyens d'un droit fondamental en démocratie. Que plusieurs cantons et communes suisses ouvrent l'accès de leur parlement à leurs fonctionnaires sans qu'il en résulte des perturbations notables. Si originellement la fonction publique ne représentait que des effectifs restreints, voués pour l'essentiel à l'administration d'autorité, elle a considérablement évolué en nombre et ses tâches se sont diversifiées à l'extrême; l'administration aujourd'hui est d'abord prestataire de biens et de services. D'ailleurs le canton de Genève tient compte dans une certaine mesure de cette évolution: l'incompatibilité ne vaut pas pour les agents de certains établissements publics autonomes.

C'est dans cette direction qu'il faudrait rechercher une solution nuancée qui tente de conjuguer au mieux les deux principes mentionnés ci-dessus. En distinguant par exemple les administrations et les fonctions qui relèvent clairement de l'exercice de l'autorité publique — et là l'incompatibilité se justifie pleinement — de celles qui ressortissent aux nombreux services que les collectivités publiques fournissent aujourd'hui. ■

ÉNERGIE

Toujours la grande fringale

(jd) Depuis deux ans le produit intérieur brut de la Suisse est à la baisse et pourtant la consommation énergétique continue de progresser. Le fameux découplage entre développement économique et besoins énergétiques, qui devrait caractériser une société moderne, n'est pas prêt de se réaliser dans notre pays. Pourtant, même le plus pessimiste des scénarios envisagés par la commission fédérale pour une conception globale de l'énergie en 1978 prévoyait une croissance identique de ces deux variables.

L'analyse plus fine des données de la dernière décennie montre que la con-

sommation d'énergie pour la production de chaleur (mazout et gaz essentiellement) a progressé moins vite (+15%) que la moyenne (+25%). De même pour l'industrie (+16%). Pour le premier secteur, cette relative modération s'explique par l'amélioration de la qualité thermique des bâtiments et les meilleures performances des installations de chauffage. L'industrie quant à elle, sous la pression de la concurrence, doit abaisser ses coûts et donc augmenter son efficacité énergétique. Pourtant les spécialistes estiment qu'on est encore loin d'avoir épuisé le potentiel d'économie dans ces deux secteurs.

Pour les carburants, la situation est par contre catastrophique (+42%). Responsables, notre fringale de déplacements et notre goût prononcé pour les véhicules de forte cylindrée. Quant à l'électricité (+30%), elle accroît

Transparence à décoder

(yj) En 1988, à l'âge de 98 ans, Brown Boveri s'unissait au groupe suédois ASEA. Depuis août 1991, on joue «Cats» dans l'ancienne halle de montage des locomotives à Oerlikon/ZH. En décembre dernier, ABB Suisse publie un rapport social sans complaisance. L'exercice 1992 boucle avec un chiffre d'affaires à la hausse, des carnets de commande bien remplis et un bénéfice net en forte baisse. Comment apprécier tant d'informations disparates ?

Née six cents ans après la Confédération, la société BBC a écrit de fortes pages de l'histoire industrielle suisse, depuis que les ingénieurs C.E.L. Brown et Walter Boveri, inventeurs des lignes à haute tension et longue distance, quittèrent ensemble la Fabrique de machines d'Oerlikon pour fonder leur propre usine à Baden, sur un terrain mis à leur disposition par la ville.

Tremblement de terre

Début 1988, après des mois de négociations, c'est la fusion avec le puissant groupe suédois ASEA, concurrent et complémentaire à la fois. Tremblement de terre, à peine atténué par la nationa-

lité — neutre — du partenaire et par le maintien (jusqu'à l'an dernier) de Fritz Leutwiler à la présidence d'un conseil d'administration pratiquement in-

changé pour la BBC, la société-mère helvétique du groupe ABB, désormais placée sous le commandement de David de Pury. L'intervention du nouveau patron international, le fougueux et cosmopolite Percy Barnevik, allait comme prévu remuer davantage le groupe international que la société suisse créée en 1988, sous le nom d'ABB Suisse. Laquelle présente pourtant elle aussi aujourd'hui un visage contrasté. En fait, tant à l'échelle mondiale que suisse, ABB a plutôt bien résisté à la récession qui semble désormais la rattraper, malgré une politique de diversification forcée: le groupe est désormais très présent sur les «nouveaux» marchés de l'Europe orientale et de l'Extrême-Orient asiatique, Chine comprise, tout comme sur un terrain jusqu'alors verrouillé par les concurrents locaux, Westinghouse en tête: l'Amérique du Nord.

Dans une phase de transition, les secteurs les plus fragiles, souvent les plus récents aussi, peinent les premiers. Edwin Somm, le patron d'ABB Suisse, en nomme trois, dont les 80 millions de pertes ont à nouveau pesé l'an dernier sur le résultat d'exploitation après amortissements (réduit à 275 millions de francs): la Meteor AG, la W+E Technique de protection de l'environnement, et le domaine ferroviaire.

Tertiarisation

Dans la construction de matériel roulant, ABB s'acharne à tenir désormais les délais de livraison, tant pour les véhicules du RER zurichois ou du métro londonien que pour les trains de fret, ces 1800 tonnes remorquées à travers les Alpes par deux «Loc 2000». Ces superbes machines ont à bord une imposante électronique dont les pan-

nes fréquentes immobilisent les convois

lité — neutre — du partenaire et par le maintien (jusqu'à l'an dernier) de Fritz Leutwiler à la présidence d'un conseil d'administration pratiquement in-

Tertiarisation

Dans la construction de matériel roulant, ABB s'acharne à tenir désormais les délais de livraison, tant pour les véhicules du RER zurichois ou du métro londonien que pour les trains de fret, ces 1800 tonnes remorquées à travers les Alpes par deux «Loc 2000». Ces superbes machines ont à bord une imposante électronique dont les pan-

en rase campagne — très mauvais pour l'image du fabricant comme des CFF, qui ont d'ailleurs encaissé des pénalités pour livraisons tardives.

Côté personnel, les effectifs se maintiennent depuis trois ans, à hauteur de 215 000 dans le monde, dont 14 000 à 15 000 en Suisse; mais si le solde des arrivées/départs demeure stable, la structure de l'emploi évolue, et les cols bleus blanchissent progressivement: la BBC de 1971 occupait 44% de son personnel en usine, tandis que l'ABB Suisse n'a plus que 28% d'ouvriers. Le niveau des salaires reflète aussi ce processus de tertiarisation: environ 20% des collaborateurs touchent moins de 4500 francs et 10% plus de 6500 francs par mois. Les femmes représentent 17% de l'ensemble du personnel, mais seulement 0,6% de l'encadrement. Du travail pour la déléguée à l'égalité récemment nommée, et pour toute la société ABB Suisse, membre depuis plusieurs années du mouvement «PACTE - Des paroles aux actes».

Sur les quelque 6000 collaborateurs ayant répondu à un sondage organisé pour la préparation du rapport social, plus de 80% qualifient de «bon à très bon» le climat dans l'entreprise. Même proportion pour la satisfaction au travail. En revanche, les qualités de dirigeants des cadres supérieurs sont jugées insuffisantes par 40% des personnes interrogées, qui leur reprochent de manquer de clarté dans les consignes et de fermeté dans leur application. A notre connaissance, David de Pury, grand donneur de leçons de néo-capitalisme, ne se sent pas concerné par cette critique venue de la base.

Flous et doutes

La foule de renseignements fournis par les holdings qui coiffent les 1500 entreprises du groupe ABB témoignent d'une louable volonté de transparence. Mais à qui servent toutes ces informations non décodées ? Aux analystes financiers, qui s'intéressent davantage à la rentabilité de la société qu'à la marche de l'entreprise, à la gestion qu'à l'opérationnel. D'où les interprétations divergentes de la presse, rassurante ou alarmiste selon les titres. D'où aussi, dans le public intéressé, le sentiment de flou, plutôt inquiétant en ces temps de crise et d'incertitudes. D'où encore l'aspiration du personnel à une direction plus forte et plus claire.

Comme quoi une double volonté de transparence et de participation peut aussi développer des effets pervers. ■

Laissez passer l'IC

Même les trains régionaux les mieux fréquentés risquent de disparaître: ils coûtent cher et surchargent les lignes où des trains plus rapides pourraient circuler.

(pi) Samedi dernier, des trains régionaux ont circulé pour la dernière fois sur quelques lignes: entre Travers et Pontarlier, mais aussi entre Laufon et Delémont, et de Frick à Brugg. On sait par ailleurs que d'autres tronçons sont menacés (Monthey - Saint-Gingolph pour ce qui concerne la Suisse romande) alors qu'un transfert du rail à la route a déjà eu lieu l'année dernière sur deux lignes alémaniques. Deux raisons au moins, bien distinctes, peuvent être à l'origine des suppressions de desserte ferroviaire.

Coûts et capacités

La première est purement économique et résulte d'un simple constat: la quantité de voyageurs transportés et les recettes qu'ils procurent sont insuffisantes. Si l'on recherchait une rentabilité, ce sont presque toutes les lignes régionales du pays qui seraient supprimées. Tout dépend donc du seuil de rentabilité au-dessous duquel les CFF refusent de descendre. La suppression du trafic ferroviaire entre Travers et Pontarlier est la conséquence de cette analyse: selon une étude effectuée en 1990/1991 et publiée il y a une année, la différence entre les recettes et les coûts marginaux de la ligne laissait apparaître un déficit d'environ 1,5 million par année, le taux de couverture des frais étant de 43% et le degré d'occupation des trains de 11%. Nombre de lignes régionales présentent des résultats pires encore sans être pour autant menacées de disparition. C'est que d'autres critères sont pris en considération: la possibilité effective de mettre en place un service routier de remplacement, la position «stratégique» de la ligne et son utilisation possible comme voie d'évitement en cas d'accident, etc.

La deuxième raison qui peut conduire à supprimer des convois régionaux est la limite de capacité des lignes (c'est ainsi que des bus remplacent le train sur plusieurs lignes de transit pour laisser passer les convois de ferroutage). Il y a dans ce cas conflit entre deux intérêts: celui des grands centres, générateurs d'un important trafic le plus souvent rentable, et celui des régions situées

entre eux, utilisatrices des dessertes régionales et coûteuses. Entre Lausanne et Genève par exemple, le trafic régional n'est juste pas rentable alors que les convois directs et intercity dégagent un bénéfice, avec un taux de couverture de 235%... Situation dont la régie a tiré profit pour «surtaxer» ce tronçon, ainsi que d'autres où l'offre de prestations est jugée de très bonne qualité (*lire l'encadré*). Mais les CFF ont sur la plupart de ces lignes des problèmes de capacité à cause de la circulation de trains régionaux et lents qui occupent de larges sillons horaires. On pourrait en effet théoriquement faire circuler une quinzaine de trains par heure — voire davantage avec des systèmes de sécurité plus modernes — entre les deux cités lémaniques, pour autant qu'ils roulent tous à la même vitesse. Un seul train régional par heure qui, comme c'est le

cas actuellement, parcourt l'entier du trajet en se faisant dépasser en cours de route par un direct fait chuter cette capacité à cinq convois seulement toutes les soixante minutes. De plus la réalisation d'une cadence semi-horaire ou à vingt minutes est impossible dans ces conditions. L'augmentation de capacité souhaitée entre Lausanne et Genève peut donc se faire soit par la construction d'une troisième voie, ce qui permettrait de séparer les trafics lents et rapides, soit par l'abandon du trafic régional. La remise en question du programme Rail 2000 et de la troisième voie lémanique qui y était prévue risque donc bien à terme d'avoir des répercussions sur le trafic régional.

Politique du désordre

Quelle que soit la raison qui est à l'origine du passage du rail à la route, il n'en reste pas moins que ni les CFF ni l'Office fédéral des transports ne se sont distingués dans la gestion de ces dossiers: concertation et consultations locales lacunaires, absence de vue d'ensemble, décisions prises sur la base de chiffres contestables. On s'étonne aussi du calendrier retenu: les premières suppressions de desserte ont lieu alors qu'une

Kilomètres élastiques

Depuis le 1^{er} mai, la distance qui sépare les gares de Lausanne et Genève s'est allongée de 4 kilomètres; à la même date, Bâle s'éloignait de Zurich, la distance entre les deux cités passant de 88 à 100 kilomètres. Et il en allait de même pour huit autres tronçons du réseau CFF. Ce changement n'est pas dû à l'adjonction de courbes supplémentaires, mais à une simple décision administrative: il s'agit de kilomètres tarifaires qui ne correspondent donc plus à la réalité topographique. Cette mesure touche uniquement les relations très demandées bénéficiant d'une offre de bonne qualité et provoque une augmentation du prix de l'ordre de 2 à 12% pour les trajets concernés.

La technique n'est pas nouvelle et s'appliquait déjà à de nouvelles lignes (il y a 16 kilomètres tarifaires de Genève à Genève-Aéroport) ou sur des trajets touristiques. Mais sa généralisation à l'ensemble des trajets les plus

rentables et les plus performants montre bien le nouvel état d'esprit des CFF, qui abandonnent la notion de service public pour tout ce qui n'est pas subventionné et appliquent une gestion de plus en plus commerciale du «produit train».

C'est fort bien, mais...

Payer plus cher pour des prestations de meilleure qualité, personne n'ose vraiment le contester par les temps qui courent. Encore faut-il que cette qualité soit constante et garantie. De Lausanne à Genève par exemple, il ne circule qu'un train intercity par heure, confortable et climatisé. Les deux autres convois sont des directs dont les voitures n'offrent parfois qu'un confort tout relatif. Mais le nouveau tarif s'applique indistinctement à l'un et aux autres... Et en cas de retard, ce qui n'est pas exceptionnel, il y a incontestablement baisse de la qualité... mais pas du prix. Tout cela ressemble fort à un marché de dupes entre un client captif qui n'a que le choix de la qualité qu'on lui offre et une régie qui se passionne pour les lois du marché qu'elle découvre avec émerveillement.

étude générale sur le trafic régional est en cours dont les résultats devraient justement permettre la recherche des meilleures solutions, en tenant compte aussi bien de l'infrastructure existante que d'une meilleure collaboration possible entre le train et le bus.

Cette politique du désordre est aussi la conséquence d'une absence de mandat clair de la part de la Confédération qui indemnise les CFF pour assurer une desserte régionale et qui prend en charge leur déficit; les décisions se prennent entre les CFF et l'Office fédéral des transports en l'absence de directives émanant du niveau politique. Il ne s'agit certes pas pour le Conseil fédéral de se prononcer sur le sort de chacune des lignes régionales, mais bien de définir une série de conditions et d'exigences concernant la desserte des zones périphériques par les transports publics, qu'il s'agisse du bus ou du train.

Dans ces conditions, on ne peut en vouloir aux CFF de chercher à améliorer leur situation financière pour répondre aux demandes des autorités, plus rapides à formuler ce genre d'exigences qu'à en assumer ensuite les conséquences concrètes sur le terrain.

Pas étonnant non plus de ne voir les cantons agir qu'au moment de protester contre telle ou telle fermeture de ligne: ce ne sont pas eux qui paient pour les dessertes dont ils profitent, mais ils devraient passer à la caisse s'ils voulaient voir maintenues celles que les CFF ont décidé de supprimer.

Une nouvelle tâche cantonale ?

Il est décidément grand temps de redéfinir les tâches en fonction des niveaux politiques: si les CFF doivent rester une entreprise nationale, ils devraient se limiter à l'exploitation du trafic à moyenne et grande distance; aux cantons de définir et de financer leurs besoins en trafic régional. Il leur reviendrait logiquement de choisir le moyen le plus approprié de la satisfaction, en commandant des prestations aux entreprises de transports, qu'il s'agisse des CFF, des PTT ou de compagnies privées. La Confédération se contenterait de participer financièrement, comme elle le fait aujourd'hui. Elle veillerait à gommer les inégalités entre régions selon qu'elles sont desservies par une régie fédérale ou par une compagnie privée et elle mettrait au point une clé de répartition tenant compte de la population et du coût de ses déplacements à cause des situations géographiques particulières à chaque canton. ■

RECONVERSION

Les militaires sont désarmés pour changer d'emploi

Pas facile de passer de la fabrication des canons à celle des tracteurs...

(jg) La reconversion des emplois militaires est un sujet fort à la mode chez les économistes depuis la fin de la guerre froide. Le dernier témoignage en est le petit et fort intéressant ouvrage consacré au cas suisse et publié par Peter Hug et Ruedi Meier. Cette étude a un grand avantage: elle est faite avec sérieux et ses auteurs ne peuvent être taxés d'antimilitaristes primaires. Elle a un gros défaut: elle est faite avec sérieux et, à force de manier des concepts macro-économiques, elle finit par passer à côté de la réalité des organisations et de la vie des hommes (il y a peu de femmes dans ces milieux...)

Les salariés de la chose militaire peuvent être répartis en trois catégories. Tout d'abord les fonctionnaires et les soldats professionnels. L'ouvrage de Hug et Meier nous apprend qu'ils sont 15 740 en Suisse, soit 39% des emplois liés à l'armée. Toutes les études faites à l'étranger, et surtout aux États-Unis, montrent que la reconversion des professionnels de rang modeste est très difficile. L'armée est un univers très sécurisant avec quelques valeurs simples partagées par tous. Les règles du jeu sont claires, elles changent peu.

L'individu est fortement pris en charge. Certes en Suisse, le militaire de carrière, l'instructeur, est immergé dans la vie civile, il ne vit pas sur une autre planète comme le troufion américain dans son *fort*, véritable ville disposant de tous les services imaginables, ou comme le soldat français isolé dans une ville de garnison vivant de et pour l'armée. Néanmoins, quitter l'uniforme, retrouver une société ouverte avec ses ambiguïtés, ses fluctuations, ses incertitudes est une situation qui génère de l'instabilité et des troubles nombreux. Les suicides sont toujours très importants chez les anciens militaires.

Ensuite, nous mentionnerons les employés des usines fédérales d'armement: 4980 en Suisse, 12% des emplois dépendant de la manne du DMF. Il s'agit d'usines de poudre et de munitions, des ateliers de Thoune et de la fabrique d'avions d'Emmen. A l'exception de ces deux dernières, ces entreprises sont

spécialisées dans des productions de bas niveau technologique. Elles ont toutes un marché captif: la Confédération, des spécialités limitées et aucun produit «civil» à leur assortiment. Tous les Bâlois le savent: les usines de produits chimiques de base (ce que sont les fabriques de munitions) n'ont aucun avenir en Suisse et il n'est pas très aisé de transformer une poudrière en centre de biotechnologie.

Enfin, les 19 770 emplois restants sont ceux du secteur privé. Les principales entreprises sont Oerlikon-Contraves (du groupe Bührle), SIG et Mowag. L'expérience montre qu'il est très difficile de reconvertir des usines d'armement haut de gamme, fabriquant des productions à forte valeur technologique. L'exemple de Bührle est patent.

Tout d'abord, dans ces entreprises, le coût est un élément dont personne ne s'est jamais préoccupé. Plus c'est cher, plus c'est beau, et le Parlement vote (votait ?) les crédits les yeux fermés et la main sur le cœur. Produire pour un marché est une notion inconnue. Ensuite il s'agit d'obtenir la meilleure qualité possible et là aussi, à n'importe quel prix, c'est le cas de le dire. Rechercher un équilibre entre le prix et la qualité comme le fait n'importe quelle entreprise «civile» est une notion inconnue. Il ne s'agit pas là d'exagérations, mais de faits corroborés par tous ceux qui ont travaillé dans ce type d'industrie. La reconversion mentale est presque impossible. Il faut que l'ingénieur ou le technicien change d'entreprise et de milieu pour changer de comportement. Bref, la transformation du secteur militaire n'est pas qu'une affaire macro-économique, il faut aussi prendre en compte les aspects humains et émotionnels.

Construire des tracteurs plutôt que des tanks comme on le voyait dans les films de propagande de l'URSS n'est pas si facile, ou alors il y a toutes les chances pour que le tracteur soit vraiment très, très coûteux. ■

Peter Hug, Ruedi Meier: *La Reconversion*, éditions d'En Bas, Lausanne, 1993.

Notes sur un métier mourant

Christophe Gallaz écrivait depuis seize ans une chronique qui paraissait dans l'édition dominicale du «Matin». Il a appris le 10 mai que le texte publié la veille était le dernier. Motif: économique; il fallait supprimer une page rédactionnelle pour maintenir l'équilibre avec la partie publicitaire. Le chroniqueur nous fait part ici de ses réflexions sur le métier de journaliste.

Notons pour commencer la sauvagerie (croissante) des mœurs dans les milieux de la presse actuelle: voici venu le temps, ici comme en beaucoup d'autres domaines, du licenciement-minute.

Cette pratique signifie premièrement que le journaliste, comme d'autres employés du secteur tertiaire, est désormais expulsable du rang confraternel comme s'il ne constituait, sur l'écran général de sa profession, qu'une *image* allant et venant; il s'y trouve mobile et fluide, donc idéalement interchangeable, donc lesté d'aucune intelligence et d'aucune sensibilité particulières, donc interdit du moindre style, c'est-à-dire, aussi, de tout pouvoir; et quand on le renvoie, il est sommé de s'effacer sans le moindre délai; aura-t-il été quelqu'un, dans ces circonstances ?

Deuxièmement, cette pratique signifie que la culture interne de la presse a disparu; longtemps désignés par leurs éditeurs et leurs collaborateurs comme des produits «différents», les journaux sont au contraire devenus terriblement «ordinaires» — dans la mesure où les règlements de leur savoir-vivre intérieur, qui avaient été façonnés par le métier d'observer le monde, se sont évanouis; un vaste mouvement d'homogénéisation s'est produit; dans le temps où la culture interne de la presse s'en est allée, les banques (par exemple) n'ont cessé de racheter les artistes par le biais du sponsoring; ainsi se sont étendues les caractéristiques d'un étrange *village* (planétaire) où s'enchevêtrent et se superposent désormais, indissociables en perversité comme en vulgarité, les réseaux de l'argent et du spectacle.

C'est au nom de ces réseaux que la bataille principale, dans les rédactions de la presse actuelle, a changé d'enjeux; on n'y discute plus d'idées (n'évoquons même pas les idéologies !), ni même de talent professionnel, mais d'*espace*; on ne licencie plus l'éditorialiste ou le chroniqueur parce que ses prestations auraient dérangé le bourgeois, agacé le concierge ou violé l'éthique, mais parce qu'elles prennent trop de

place; ce qui compte aujourd'hui, c'est le respect d'un rapport économique justifiable entre le nombre de p(l)ages publicitaires et celui des p(l)ages d'intervention rédactionnelle; les éditeurs ont été remplacés par des géomètres.

N'allez cependant pas croire que la gestion de l'espace, à l'intérieur des médias, soit libre de normes; celles-ci sont au contraire extrêmement contraignantes, pour ne pas dire totalitaires; ce qu'il faut respecter à la radio, quand on y travaille dans le domaine

**On ne licencie plus
l'éditorialiste ou le
chroniqueur parce que
ses prestations auraient
dérangé le bourgeois,
agacé le concierge ou
violé l'éthique, mais
parce qu'elles prennent
trop de place.**

du rock'n roll et de la chanson, par exemple, c'est le «sound»; à la télévision, ce sont la vitesse du montage et le dynamisme narratif propres à toute bonne «story»; et dans la presse écrite, ce sont la frénésie du maquettage et la volatilité des textes et des illustrations; la performance (industriellement nécessaire) de tout canal de communication commande à ses servants que son contenu *passe* en lui sans difficulté ni retard.

C'est en cela que les organes de presse sont devenus des lieux d'*harmonies*, d'*ambiances* et de *tonalités* bien plutôt que des lieux de sens — et bien plutôt, sur-

tout, que des lieux favorables aux ramifications de ce sens; c'est en cela que les responsables de la presse actuelle sont aujourd'hui profondément antidémocratiques, parce qu'ils entourent la diversité de leur clientèle d'un mépris total — qu'ils s'évertuent à masquer en usant de stratégies démagogues et populistes.

Ainsi, au lieu de prendre leur public à témoin du monde, comme ce serait leur tâche, se bornent-ils à le fidéliser en le priant d'applaudir (par le moyen des pages sportives), en l'inclinant à rêver (par celui des carnets mondains), en lui demandant de s'exciter (par celui des ragots d'alcôve et les annonces érotiques), en fortifiant ses fantasmes d'auto-prise en charge (par le moyen des rubriques «coïnsanté-Poletti»), et en lui offrant ses autoportraits (par le moyen des sondages); comme on attire un troupeau de bœufs dans un vaste enclos pour mieux les y dénombrer et les y diviser en lots numérotés de boucherie, les responsables de la presse actuelle flattent l'opinion pour mieux la dissocier, par les cotations de l'audience, en parts de marché publicitaire. A cette chosification des consommateurs médiatiques correspond évidemment celle des ouvriers, puisqu'il faut tuer la résistance partout où elle subsisterait; dans toutes les rédactions de presse règnent aujourd'hui les décrets du *ressourcement*; les journalistes sont contraints de détruire en eux toute expérience intellectuelle et spirituelle, et d'atteindre une sorte d'état poreux primal qui leur permette d'être idéalement traversés par toutes les interviews, tous les portraits et tous les faits à venir.

Les journalistes ne sont par conséquent plus les médiateurs de l'information; ils ne plient plus celle-ci selon leur angle de vision, ni ne les ralentissent selon les références de leur mémoire (on leur adjoint pour cela des sociologues et des historiens précisément rétribués pour cette tâche et occuper, en tant qu'alibis, les marges de leur production quotidienne); les journalistes ne sont plus que les animateurs de l'information; l'estime dont jouit une Lolita dans la presse écrite, par exemple, est significative; elle indique à quel point nous éprouvons aujourd'hui le besoin d'une diversion dans le décor planétaire — dont nous n'osons évidemment plus guère penser, puisque nous voici devenus citoyens du monde (United Colors...), qu'il nous fatigue ou nous indiffère.

Je dis qu'ici, en Suisse romande d'aujourd'hui, le métier de journaliste est mourant.

Christophe Gallaz

La condamnation du téléphone-«Matin»

(pi) On se souvient de l'intérêt manifesté par le *Matin* pour les aléas de la famille royale britannique. L'année dernière, le quotidien boulevardier romand publiait des photos de la duchesse d'York en vacances, prises à l'intérieur d'une propriété privée; le même journal offrait à ses lecteurs la possibilité d'écouter, enregistrée sur répondeur, une conversation téléphonique de la princesse de Galles datant de plusieurs années (10 000 personnes en ont profité).

DP s'étonnait de l'impunité de telles pratiques dans son éditorial du 3 septembre (DP n° 1094), alors que la protection de la sphère privée des citoyens est devenue une revendication qui influence jusqu'à la formulation — ou la non-formulation — des questions du recensement officiel de la population. Le bulletin de l'Association vaudoise des journalistes nous apprend que le cas du *Matin* a été soumis au Conseil d'ordre professionnelle à la suite d'une plainte déposée par Philippe Barraud et Colette Muret. L'organe de surveillance professionnelle a conclu à la violation par le rédacteur en chef de la Déclara-

tion des droits et devoirs des journalistes qui interdit d'user «de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des images ou des documents» et qui impose de «respecter la vie privée des personnes, pour autant que l'intérêt public n'exige pas le contraire».

Le fait que d'autres journaux, notamment anglais, aient publié ces «informations» n'autorise pas pour autant à les reproduire sans autre: «Une balance des intérêts en présence doit nécessairement intervenir, soit une comparaison entre l'intérêt de la société à connaître des faits graves et d'autre part l'intérêt qu'a toute personne à ce que sa vie privée, ses relations, ses conversations téléphoniques restent à l'abri des indiscretions». Et le Conseil de poursuivre: «Un tel comportement exclusivement dicté par des préoccupations commerciales est incompatible avec les règles déontologiques de la profession».

Ce genre de jugement est indispensable comme repère pour la profession et comme garant du respect d'une certaine éthique professionnelle. Mais il ne faut pas se faire d'illusions: la condamnation n'est que morale et il est évident que le *Matin* n'hésiterait pas à renouveler le

coup s'il devait correspondre à son intérêt commercial. Il n'aurait d'ailleurs aucune peine à convaincre ou à contraindre ses journalistes à écrire sur de pareils sujets: les emplois sont bien trop précaires pour que la résistance soit permise.

Enfin, cette procédure reste strictement confidentielle: pourquoi les journaux, qui relatent les différends surgissant chez les banquiers ou les assureurs, ne le feraient pas aussi pour eux-mêmes ? ■

ici et là

● RAVEL, le programme fédéral d'impulsion pour l'utilisation rationnelle de l'électricité organise dès le mois de juin une série de cours ayant pour thème **Eclairage dans les bureaux, l'industrie et les surfaces de vente**. Renseignements: Ravel, coordination des cours, construction et énergie, case postale 112, 1000 Lausanne 5. Par ailleurs le Club Ravel d'Echallens se réunira périodiquement au Buffet de la Gare à Yverdon. Il se veut un lieu d'information et d'échange sur les questions d'utilisation de l'électricité. Programme et inscriptions: Club RAVEL, c/o Weimann-Energies SA, rte d'Yverdon 4, 1040 Echallens.

● La galerie Basta ! présente jusqu'au 5 juin une photographie de Budapest, **Lenke Sziahyi**, dont les images rendent compte de la réalité hongroise aujourd'hui.

● La **déréglementation: impératif majeur ou retour au capitalisme sauvage ?** sera la question abordée par Philippe Jaccard, le 2 juin 1993, dans le cadre du cours d'économie nationale de Jean-Christian Lambelet, à l'Université de Lausanne, BFSH1, salle 263, de 17.15 à 18.45 heures.

MÉDIAS

Le prix de plusieurs quotidiens romands passera le 1^{er} juin à 2 francs. Le 1^{er} août 1914, la *Tribune de Lausanne* coûtait 5 centimes.

Le *Courier*, le plus petit des quotidiens genevois, a fêté son 125^e anniversaire et essaie de survivre sur un marché fort encombré. C'est le plus ancien quotidien paraissant à Genève après le *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne*.

La fusion d'Assa et d'Orell Füssli, qui appartient à Publicitas, avance rapidement. Certaines filiales sont fermées et le bâtiment qui abritait Assa à Berne est à vendre.

Le *Quotidien jurassien*, dont le premier

numéro paraîtra le 1^{er} juin, a été présenté aux lecteurs en avant-première à Expo Ajoie 1993.

A la présentation annuelle de Ringier Romandie au château de Coppet, l'intervention de Jean-Louis Laborie a été très appréciée: il a en effet prédit «la fin de l'hégémonie télévisuelle».

Déjà fort gâtés grâce au câble, les téléspectateurs alémaniques auront prochainement un choix de programmes plus large encore puisque RTL-Plus ne se contente plus de la fenêtre publicitaire déjà existante mais envisage aussi, dès l'année prochaine, des programmes particuliers destinés au public suisse.

Le 22 mai, le quotidien français *Libération* a fêté son vingtième anniversaire.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Christophe Gallaz

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Le grand-père de Christoph

(cfp) Edouard Blocher, grand-père de Christophe, est né en 1870 à Neue Welt (BL). Après des études de théologie, il fut pasteur en Algérie de 1894 à 1898, à Sion de 1898 à 1905, puis à Zurich. Il mourut près de Zurich en 1942. Forte personnalité aux idées bien arrêtées. Le psychiatre André Repond, qui fut directeur de la Maison de santé de Malévoz, près de Monthey, fit sa connaissance à Zurich où il complétait sa formation. Il l'évoque dans ses souvenirs sur la fondation de la section zurichoise de la Nouvelle société helvétique, à la veille de la Première Guerre mondiale, parus dans une brochure commémorative¹. Deux passages situent bien le personnage.

«Mais ce qui m'effraya en automne 1911, comme médecin assistant à la clinique psychiatrique du Burghölzli, ce fut la sympathie non déguisée que montraient certains de mes collègues pour les théories pan-germanistes. Leur représentant convaincu et acharné était l'aumônier de la clinique, le pasteur Blocher. Il avait passé quelques années à Sidi Bel Abbès, en qualité d'aumônier de la Légion étrangère. Ce qu'il avait vu lui avait inspiré une haine profonde de la France, de tout ce qui était français, et lui interdisait aussi, me semble-t-il, toute sympathie pour la Suisse romande.» «Ne prétendait-il pas que la Suisse n'avait plus de raison d'être, qu'elle devait s'unir à l'Allemagne. Une restriction cependant: les alémaniques étaient les seuls allemands de race pure et c'était à eux qu'il appartenait de diriger l'Allemagne trop mâtinée de Slaves, de Juifs, etc.»

Quelques années plus tard, pendant la guerre, le pasteur Edouard Blocher publia une brochure qui fut traduite en français: *Neutralité belge et neutralité suisse*²: «Si l'Allemagne a respecté nos frontières, alors qu'elle a violé celles de la Belgique, c'est parce que notre façon de concevoir et de pratiquer la neutralité lui inspirait confiance, elle lui semblait être correcte.» Un journal tessinois demanda l'intervention de la censure contre cette publication.

Edouard Blocher fut par ailleurs l'un des fondateurs de l'association suisse alémanique pour la langue allemande, en 1904, dont il devint le secrétaire en 1905 puis le président de 1912 jusqu'à sa mort. Le bulletin d'information de la société lui a consacré l'entier de son

double numéro de mars-avril 1942³, où l'on trouve, entre autres, un article sur la deuxième romanisation de Berlin (*Berlins zweite Verwelschung — und wir*), un poème rédigé en 1920, une nécrologie et des extraits de son livre, publié à Stuttgart en 1923, sur «Le passé et le présent de la Suisse allemande». Blocher y admet que le dialecte contribue à resserrer les liens entre Confédérés germanophones et constate simultanément que les Suisses parlent mal le *Hochdeutsch*, faute d'exercice, mais l'écrivent bien; il relève aussi que les Romands, plus ouverts, ont été précepteurs à de nombreuses cours princières. «Une ville de province française comparée à Genève est comme la mort comparée à la vie.»

A sa mort, l'association nomma à son comité son fils Wolfram, pasteur à Laufen, près des chutes du Rhin. C'était le père de Christoph Blocher, qui avait alors deux ans et n'a pas connu son grand-père. ■

¹ *Unser Schweizer Standpunkt 1914/1964*, Atlantis Verlag, Zurich.

² Editions de *L'Indépendance helvétique*, Genève 1915. Il s'agit d'un journal qui a paru de 1915 à 1919 à Genève.

³ *Mitteilungen des Deutschschweizerischen Sprachvereins*, mars/avril 1942.

COÛT DE LA SANTÉ

Un panier percé

(jd) Paul Saner est médecin-conseil de la Chrétienne-sociale, l'une des grandes de l'assurance maladie en Suisse. A ce titre il vérifie les factures adressées à la caisse par les assurés. Et il ne décolère pas. Dans une interview au *Tages Anzeiger* (le 22 mai 1993), il dresse la liste des abus rencontrés dans le cadre de son activité: contrôles médicaux non couverts par l'assurance qui sont présentés comme des traitements thérapeutiques; demandes d'une couverture plus étendue juste avant une opération chirurgicale; acharnement thérapeutique coûteux et inefficace; prescription systématique de certains médicaments les plus chers; examens de laboratoire pour une simple grippe; multiplication des investigations sophistiquées médicalement infondées.

Paul Saner n'accuse pas en bloc la corporation médicale: 10% seulement des praticiens sont mis en cause et selon lui les deux tiers de la surconsommation de soins relèvent de la responsabilité

des patients. Mais au total ces abus représenteraient 30% des coûts de la santé. Dans le système actuel il est vain d'espérer une modération substantielle des coûts médicaux.

Les caisses maladie pourraient certes mieux contrôler les prestations facturées mais cette activité de police a ses limites. Par ailleurs la concurrence qui croît avec la multiplication des médecins ferait perdre une partie de leur clientèle à ceux d'entre eux qui seraient trop réticents à répondre aveuglément à la demande. C'est pourquoi Paul Saner préconise le développement des caisses de santé (HMO) regroupant personnel soignant et assurés sur la base d'un contrat et dans un cadre financier donné. Chacune des parties serait ainsi motivée pour adopter un comportement médicalement et économiquement optimal. ■

MÉDIAS

La parole officielle

(ag) DP a toujours protesté contre l'apparition des conseillers fédéraux à la télévision et leur prise de parole à la radio automatiquement à la veille de chaque votation. Pour quelles raisons?

- L'imposer à un membre du gouvernement, c'est d'abord une interprétation abusive de la collégialité. Cette règle exige qu'on ne prenne pas publiquement position contre un projet, une fois la décision gouvernementale arrêtée. Elle impose aussi que le magistrat défende devant le Parlement le projet retenu par le collège, s'il s'agit d'une affaire qui est de la compétence de son département. Les obligations s'arrêtent là. Elles ne comprennent pas le devoir de plaider publiquement contre sa conviction.

- Un projet, s'il a été modifié par le Parlement, peut ne plus correspondre à la volonté initiale du gouvernement.

- La réquisition des médias est, en soi, choquante.

- La lecture d'un texte, «en y mettant le ton», fait communication ringarde.

- Ces interventions sur tout objet affaiblissent l'engagement du Conseil fédéral, quand il est nécessaire qu'il fasse entendre collégialement sa voix, lorsque l'enjeu l'exige véritablement.

Jusqu'à quand faudra-t-il subir cette routine? ■